

République Française



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 26 novembre 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Monsieur Roger ROUX,

Procurations :

RAPPORT N° 20-39 - Communication en matière de politique bâimentaire - Présentation des prochains plans pluriannuels

La politique bâimentaire volontariste du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS des Alpes-Maritimes) en matière de casernement permet de garantir la qualité du service public en apportant une réponse opérationnelle efficiente en tout point de notre territoire. Elle se traduit par un engagement de plus de 56 M€ sur les dix prochaines années.

Comme en témoigne la sollicitation des effectifs lors des intempéries du 2 octobre dernier, notre département est soumis à des pressions opérationnelles de plus en plus fortes qui nécessitent d'affirmer ce choix en matière de politique d'investissement et de consolidation du maillage territorial.

Dans ce contexte particulier, la reconstruction de la caserne de Saint-Martin-Vésubie, entièrement détruite suite au passage de la tempête Alex, devient une priorité.

Outre l'aspect opérationnel, la politique bâimentaire contribue à assurer, à l'ensemble des personnels, des conditions de travail optimales dans le respect des règles environnementales. La modernisation des casernes existantes et la construction de nouveaux bâtiments constituent un réservoir potentiel d'économies d'énergie.

I – PLAN EN COURS

Le plan bâtimentaire actuellement en cours, voté et consolidé en séance du 26 février 2018 se clôturera en 2021 pour un montant supérieur à 11 M€.

Les nouvelles casernes dont la réception est programmée en 2021, sont les suivantes:

- Tourette-Levens,
- Roquebillière,
- La Turbie,
- Puget-Théniers,
- Saint-Martin-du-Var.

Ainsi que la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Lantosque en maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune.

La caserne de Roquefort-les-Pins vient d'être mise à disposition des sapeurs-pompiers il y a quelques jours.

II – PLAN 2022 / 2026

Aussi, afin de poursuivre cette démarche prioritaire, il vous est proposé un nouveau plan concernant les années 2022-2026. Ce dernier, majoritairement axé sur les réhabilitations de casernes vieillissantes, s'inscrit dans une double dynamique : améliorer le bâti ancien en le modernisant et l'adapter aux exigences opérationnelles.

Parmi les sites concernés par ce plan d'envergure de plus de 25 M€, vous trouverez :

- le renforcement sismique du centre d'incendie et de secours (CIS) de Nice Magnan,
- la construction de l'Antenne de secours de Roquebrune-Cap-Martin,
- les réhabilitations des casernes de Vence, Cannes Pastour, Castagniers et Isola,
- le regroupement des trois casernes d'Auribeau sur Siagne, Pégomas et la Roquette sur Siagne par la construction d'une caserne à Pégomas,
- la construction de nouvelles casernes à Guillaumes et à Saint-Sauveur-sur-Tinée.

Ce plan qui sera formellement soumis à votre vote lors de la prochaine séance témoigne de l'engagement des élus pour parfaire et développer une couverture optimisée des territoires nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels du corps départemental des Alpes-Maritimes.

III – PLAN 2027 / 2031

Par anticipation, je vous communique également les sites qui seront intégrés dans le cadre du prochain plan 2027-2031 dont le montant prévisionnel devrait être supérieur à 20 M€.

D'importantes réhabilitations sont prévues pour les centres d'incendie et de secours de :

- Cannes Bocca,
- Bar-sur-Loup,
- Carros,
- Le Tignet

La caserne de l'île Sainte Marguerite fera également l'objet d'une réhabilitation afin de préserver une réponse opérationnelle adaptée aux risques du périmètre géographique qu'elle couvre à savoir un patrimoine naturel exceptionnel (150 hectares de forêt d'eucalyptus et de pins d'Alep, bordée de fonds marins).

Les sapeurs-pompiers de Lucéram seront dotés d'un nouveau CIS.

Enfin la création d'un plateau technique de formation départemental à Saint-Vallier de Thiey permettra au corps départemental de bénéficier d'un outil de formation indispensable au maintien des acquis de nos sapeurs-pompiers.

Ces deux plans sur les dix prochaines années constituent un engagement important au profit des populations de tout le département des Alpes-Maritimes, mais aussi un signal fort adressé à tous nos sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte de cette communication.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY